

Réunion du Conseil du 14 avril 2011

Présents : Alain Delhoume, maire, Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueyroix, Jean-Paul Gadaud, Jacques Guy, Lionel Guillot, Patricia Lansade, Sylvie Tête-Léonard, conseillers.

Excusés :

Sophie Lathière (pouvoir à Alain Delhoume), Thierry Fournier (pouvoir à Jean-Paul Gadaud), Christian Principaud (pouvoir à Jean-Paul Mariaud).

David Puigrenier participe également à cette réunion.

En ouvrant la réunion, le Maire remercie les membres de la commission Finances qui ont effectué un gros travail de préparation du budget 2011 en intégrant les perspectives budgétaires jusqu'à la fin du mandat, en 2014. De plus, il félicite particulièrement le Vélo Club pour la parfaite réussite de son organisation du championnat départemental UFOLEP de VTT qui a permis de faire découvrir notre commune et plus particulièrement ses circuits à de nombreux compétiteurs et spectateurs.

Il remercie également les 2 associations de randonneurs de la commune (Tonic Seniors et Mil' Pat') pour le travail effectué sur le balisage des chemins et les manifestations organisées, notamment le parcours du cœur.

Il tient particulièrement à remercier les donateurs qui ont participé, dans le cadre du mécénat organisé avec la Fondation du Patrimoine, à la restauration de la cloche de notre église. Les dons devraient approcher les 2 500€. Il n'est pas trop tard pour participer (pour ceux qui l'auraient perdu, les modalités pour faire un don sont rappelées dans le bulletin). Le retour de la cloche et son installation dans le clocher ont été fortement médiatisés.

Une manifestation sera organisée fin mai 2011 avec les financeurs.

En ce qui concerne les travaux, la réhabilitation de la couverture de la salle polyvalente est très avancée. Les travaux d'enfouissement des réseaux aux Charriers ont débuté ainsi que l'étude pour les Monts. Cette étude proposera 2 solutions, une avec des ampoules normales, l'autre avec des ampoules LED.

Les travaux de construction des bâtiments de l'ODHAC ont également démarré à la Gagnerie.

Jacques Guy est désigné, à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 11 février 2011

Ce compte-rendu est adopté sans observations.

Compte administratif 2010

Sous la présidence de Jean-Pierre Floch, doyen de séance, le conseil examine le compte administratif présenté par Jean-Paul Mariaud.

Il n'y a pas beaucoup de modifications à apporter par rapport à la présentation faite lors du débat d'orientation budgétaire. Quelques mandats prévus en fin d'année n'ont pas pu être passés et seront repris sur 2011 sans effet significatif sur le budget 2011.

Il faut remarquer le faible décalage entre le budget voté en mars 2010 et le compte administratif.

Pour les dépenses courantes, 295 469€ pour 292 523 € votés, soit un écart de +1%,

Pour les charges salariales, 547 172€ pour 555 880€ soit -1,6%,

Pour les autres dépenses de fonctionnement, 173 276€ pour 175 288€ soit -1,1%,

Pour les charges financières 48 014€ pour 53 500€ soit -10,3%.

Au total, les dépenses se sont élevées à 1 208 769€ pour 1 260 968€ votés soit -4,1%.

En matière de recettes, les recettes exceptionnelles et notamment celles résultant des rattrapages de l'agglomération sur les remboursements voirie permettent de clôturer l'exercice à hauteur de 1 455 515€ pour une prévision de 1 437 646€ soit +0,5%.

L'excédent de fonctionnement se situe donc à 246 745€ contre 176 672€ prévus.

Les dépenses d'investissement, du fait de l'achèvement de l'école, ont été réalisées en quasi totalité, 599 024€ pour 669 071€ prévus.

Les restes à réaliser sont faibles, 37 365€ dont 25 000€ pour les derniers règlements liés à l'école.

Les recettes d'investissement de l'exercice sont très légèrement inférieures aux prévisions, 438 580€ contre 448 626€. A noter le versement de 6

000€ pour les « Pass Conseils » attribués mais l'affectation de la valeur des terrains de la Gagnerie (20 677€) sera reportée sur 2012 en opération d'ordre.

Le déficit d'investissement se situe donc à 11 799,45€.

L'affectation des résultats ne pose pas de problème.

Le besoin de financement des dépenses d'investissement s'élève à 112 799,45€ + 37 365€ de restes à réaliser soit un total de 150 164,45€. L'excédent de fonctionnement est donc affecté à la couverture de ce besoin. La différence, soit 96 580,91€ est reportée en recettes de fonctionnement sur le budget 2011.

Le budget d'action sociale est clôturé avec 8 595,48€ en recettes et 8 482,34€ en dépenses soit un excédent de 113,14€, reporté sur 2011.

Le compte de gestion du trésorier est conforme au compte administratif.

Le compte administratif et le compte de gestion du budget général et du budget d'action sociale sont adoptés à l'unanimité.

Le compte administratif du budget du lotissement de la Gagnerie nécessite des opérations d'ordre de gestion des stocks des terrains. **Il sera présenté lors d'une prochaine réunion.**

Budget 2011

Jean-Paul Mariaud rapporte les éléments présentés lors de la réunion de la commission des finances du 11 avril.

Le budget 2011 traduit une situation particulière puisqu'il va enregistrer des recettes d'investissement exceptionnelles destinées à couvrir des investissements qui seront réalisés en 2011, 2012, et 2013.

En matière d'endettement, l'objectif reste de ne pas accroître l'endettement sur la mandature. Il est donc nécessaire d'affiner et de corriger les

éléments présentés lors du débat d'orientation budgétaire.

Éléments sur l'endettement

Un calcul sur les 6 années de la mandature permet de considérer que la commune aura remboursé en moyenne 90 000€ par an pendant 6 ans soit 510 000€ pour 390 000€ d'emprunt effectué pour la construction de l'école maternelle. On peut donc encore emprunter 120 000€ jusqu'en 2013 sans augmenter l'endettement de la commune.

Avec l'augmentation de la population, on dispose d'une marge de 20 à 30 000€ d'emprunt supplémentaires possibles.

Cependant, notre excédent de fonctionnement n'est pas suffisant pour pouvoir supporter un accroissement des remboursements de notre capital d'emprunt. Sauf à augmenter de manière importante les taux d'imposition, ce qui n'est pas envisagé, il sera même nécessaire, dès 2012, de reconsidérer certaines dépenses de fonctionnement. En conséquence, il n'est pas envisageable d'aller au-delà de 120 000€ d'emprunt supplémentaire à réaliser normalement en 2013. Encore faut-il noter que cette situation sera impactée dans l'hypothèse de l'agrandissement du multi accueil qui nécessitera sans aucun doute le recours à un emprunt.

Les éléments nouveaux par rapport à janvier 2011.

La décision de l'agglomération d'intégrer la dotation de solidarité dans l'allocation compensatrice est, sur le fond, une très bonne chose pour notre commune car elle fige des recettes qui auraient pu être mises en cause par l'arrivée de nouvelles communes dans l'agglomération.

Cependant, cela a un effet budgétaire négatif immédiat dans la mesure où l'on ne versait notre allocation compensatrice négative à l'agglomération que l'année suivante.

Nous avons donc un différentiel de l'ordre de 156 000€ à couvrir.

Modification des versements de l'agglomération					
	2011	2012	2013	total	Ecart
Situation antérieure					
versement agglomération	214000	214000	214000	642000	
versement à l'agglomération	144000	145000	146000	435000	207000
Situation nouvelle					
versement agglomération	65000	65000	65000	195000	
versement à l'agglomération	0	72000	72000	144000	51000
	Différence à assumer				156000

La deuxième modification concerne la possibilité d'acheter la maison située à côté de la mairie (maison « Dumont ») pour 70 000€.

Ces deux éléments vont nécessiter l'annulation ou le report de certaines opérations :

- reporter à fin 2013 (paiement en 2014) l'enfouissement des réseaux des Monts,
- reporter en 2014 la fin des travaux d'accessibilité des locaux communaux et la fin de l'aménagement des ateliers de la Gagnerie,
- les travaux sur l'ancienne école de filles pour installer une activité commerciale, sont reportés avec une première tranche à partir de 2013. Cependant l'achat de la « maison Dumont » peut offrir une solution alternative pour l'installation d'un commerce,
- on maintient le principe de l'aménagement de la maison des associations dans l'ancienne mairie, mais là aussi l'achat de la « maison Dumont » peut offrir des solutions alternatives notamment pour le local des aînés,
- les acquisitions de bien mobiliers seront réduites au strict minimum,
- il n'est pas prévu pour l'instant de moyens pour réhabiliter la « maison Dumont », il faut réfléchir à une utilisation possible. Cet examen doit être globalisé avec les 3 projets existants (aménagement d'un local pour installer un commerçant, maison des associations avec un lieu particulier pour les aînés, installation d'une salle d'exposition archéologique permanente et d'une bibliothèque). Une séance de travail spécifique du conseil sera organisée dès qu'on aura les éléments résultant des études en cours. L'objectif est aussi d'essayer de trouver le maximum d'aides et de subventions.

Il est également évident que si on devait prendre en charge des dépenses non prévues actuellement, il faudrait reporter d'autres opérations.

La situation de notre budget de fonctionnement est aussi tendue pour l'avenir même si pour 2011, l'équilibre reste satisfaisant, c'est donc la rigueur qui s'impose.

En matière de dépenses de fonctionnement, les dépenses courantes n'augmenteraient donc que de 13 600€ (avec une maîtrise des dépenses d'énergie, d'alimentation, des fêtes et

cérémonies, de l'entretien des espaces et des bâtiments). Les articles où des hausses limitées sont prévues sont les lignes maintenance (avec le changement du photocopieur), réalisation d'une nouvelle couverture du bulletin, dépenses PVR-participation voirie et réseau- compensées en recettes, étude PLU, et honoraires liés à l'achat de la « maison Dumont ».

La dotation par élève reste fixée à 60€ et les frais de transports à 250€ étant entendu que les subventions qui seraient récupérées, notamment du Conseil Général, seront utilisables pour d'autres déplacements.

Pour les charges salariales, la hausse sera réduite (27 830€ +5%), embauche d'Aurore Raynal actuellement en contrat aidé, compensée en partie par le passage à temps partiel de Patricia Floc'h qui partira prochainement à la retraite. Cependant, les effets dus à la GVT (glissement-vieillesse-technicité) et aux rémunérations accessoires entraînent une hausse automatique.

Sont également prises en compte les subventions exceptionnelles accordées aux associations de la commune pour des manifestations particulières (100€ pour l'association de chasse pour la destruction des ragondins, 200€ pour l'AS St Gence qui organise une manifestation pour son 30^{ème} anniversaire, 400€ pour le vélo club pour l'organisation du championnat départemental UFOLEP, 100€ pour St Gence Athlé qui organise un trail en automne, 100€ pour le comité des fêtes qui va organiser une séance d'initiation à l'œnologie dans le cadre de la Vinigast, 500€ pour les Lémovices en Fête pour les premières dépenses liées à l'organisation de la Fête Gauloise. Le calcul des subventions attribuées habituellement n'a pas été modifié. Le total attribué s'élève donc à 6 263€ contre 4 559€ en 2010. La hausse est importante mais marque l'engagement de la municipalité pour le développement de la vie associative. Engagement qui va bien au-delà des subventions et des mises à disposition de la salle polyvalente, avec les aides importantes apportées par les employés communaux lors des diverses manifestations.

La hausse de notre participation au SIEPEA est limitée cette année (+4 750€) grâce à un meilleur équilibre de l'accueil des enfants des 3 communes. Elle résulte de la mise en œuvre de

nouvelles actions en direction des ados et d'activités périscolaires à la rentrée.

Les frais financiers seront en baisse grâce à une moindre mobilisation de notre ligne de trésorerie.

Notre versement à l'agglomération de l'Allocation compensatrice négative afférente à l'année 2010, 144 000€, sera décalé et versé en 2 fois en 2012 et 2013.

Au total les dépenses de fonctionnement seront donc en baisse de 6,3% pour un total de 1 138 988€

En recettes de fonctionnement, il faut noter une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale de l'ordre de 29 000€. Par contre, les bases d'imposition ne sont pas connues. On se contente de décider d'une hausse des taux de 2% sur une augmentation de la base qui devrait être également autour de 2%. Une décision modificative devra prendre en compte les montants réels résultant de ces taux.

Sur les tarifs communaux, il conviendra de décider d'une hausse significative des tarifs de la cantine à la rentrée de septembre 2011.

A noter également le versement de l'Allocation Compensatrice par l'agglomération non compensée par le versement habituel de la commune, ce qui se traduit exceptionnellement pour 2011 par une recette supplémentaire de 65 666€.

En revanche, on revient à une situation normale pour les remboursements de l'agglomération concernant la voirie et l'assainissement (-60 000€ par rapport à 2010).

Le total des recettes s'élève à 1 336 125€ pour l'exercice et 1 432 705€ avec le report de l'excédent 2010. L'excédent d'exercice s'élève à 204 137€ et l'excédent total à 300 717€.

Pour le budget d'investissement, les dépenses sont les suivantes :

Informatique mairie : 2 800€

Jeux école et aire de jeux : 12 100€

Accès pompier à l'école (automatisme du portail) : 3 300€ (travaux réalisés)

Mobilier salle polyvalente : 1 400€

Équipements divers dont machine à laver pour l'école : 800€.

Tondeuse : 12 000€ solution préférée parce que plus économique que la réparation de la tondeuse actuelle.

Place de Senon (y compris reste à réaliser) : 9 000€

Garage communal (y compris reste à réaliser) : 15 000€

Reste à réaliser pour l'école maternelle (dernière factures à solder) : 25 000€

Restauration cloche : 23 000€

Sentier de randonnée vers Chevillou (premiers travaux) : 4 500€

Accessibilité de la salle polyvalente et remise aux normes de l'électricité : 25 000€

Réparation toiture de la salle polyvalente : 31 000€

Multi accueil : aménagements rendus nécessaires pour la préparation des repas : 6 000€

Divers, dont clôture du parcours bosses BMX : 2 000€

Travaux en régie : 30 000€

Remboursement emprunt : 105 000€

« Maison Dumont » : 70 000€

Total des dépenses 408 650€

Pour les recettes d'investissement, à noter :

Vente terrain de la Gagnerie 200 000€

La recette de la vente du terrain derrière l'ancienne école de fille 48 000€ est reportée sur 2012. L'estimation de la surface utile, faite par la commission urbanisme, est de 800m². Un chemin de 3m de large est réservé sur le PLU pour rejoindre le lotissement et la route départementale. L'accès à la parcelle se fera par le lotissement. Le prix de vente proposé, compte tenu de l'emplacement, sera de 60€/m². Cette vente est indispensable pour le financement des opérations d'investissement prévues.

Un remboursement de la TVA 70 000€, en baisse compte tenu de nouvelles règles de calcul.

La taxe locale d'équipement qui devrait repartir à la hausse 8 500€

Subventions correspondant aux opérations citées en dépenses 37 420€

Total des recettes 487 261€

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 111 762€. Avec les reports des résultats 2010 et l'excédent de fonctionnement 2011, on note un excédent de 267 428€ qui figurera en recettes imprévues et qui permettra de financer des dépenses 2012.

Le budget d'aide sociale est reconduit. La somme afférente habituellement affectée aux colis et repas des aînés sera à répartir entre les colis, une subvention au club des aînés pour le spectacle et l'organisation du goûter. Il faut également intégrer l'augmentation de 193€ de notre participation à l'Instance de Coordination de Nieul.

Cela rend nécessaire d'augmenter la participation du budget général au budget d'aide sociale (8 300€ au lieu de 8100€).

Un débat s'instaure sur l'opportunité d'acheter la « maison Dumont ». S'il n'y a pas de doute sur la position stratégique de cette construction et la réserve foncière qu'elle procure, on peut considérer que, compte tenu de la situation budgétaire, ce n'est sans doute pas le meilleur moment pour l'acheter. A noter cependant qu'en cas de vente, la commune aurait au moins dû se porter acquéreur d'une partie de terrain afin de faciliter l'accès à la salle polyvalente.

La crainte que cette acquisition empêcherait la réalisation d'autres opérations considérées comme prioritaires, (l'agrandissement du multi accueil, par exemple), doit être levée dans la mesure où le report d'autres travaux sera possible si nécessaire. Par 12 voix pour, 1 contre et 4 abstentions le conseil décide de confirmer l'achat de la « maison Dumont ».

Une discussion s'engage également sur l'augmentation des taux d'imposition directe de 2%. Une solution avec une hausse de 1,5 % est envisagée. Il faut savoir que 1% d'augmentation apporte environ 8 000€. Compte tenu de la difficulté prévisible d'équilibrer notre budget de

fonctionnement en 2012, il semble préférable d'avoir une hausse régulière plutôt que des « à-coups » avec des augmentations plus importantes à certains moments, d'autant que les taux de Saint-Gence se situent dans la moyenne. **Par 15 voix pour, 1 contre et 1 abstention le conseil acte une augmentation des taux de 2% pour 2011.**

Les montants des subventions aux associations sont adoptés à l'unanimité des votants, le président et la secrétaire de l'association les Lémovices en Fête ne prenant pas part au vote.

La décision de mettre en vente la parcelle derrière l'ancienne école de filles est adoptée à l'unanimité.

Le budget général et le budget d'aides sociales sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil décide également à l'unanimité de changer de prestataire pour l'assurance qui couvre le salaire des agents malades. Après consultation, la proposition de Groupama s'avère intéressante et permettra une économie substantielle dès 2012.

Modification simplifiée du PLU

Cette modification est nécessaire pour corriger un point du règlement du PLU qui ne permet pas de construction en limite séparative (par exemple pour des abris de jardins en zone 2NA) alors que cela était possible dans le POS.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'engagement de cette procédure.

Tableau des montants des subventions aux associations, page suivante

nom de l'association	en 2007	en 2008	en 2009	en 2010	propositions 2011
<i>Gym-Club</i>	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
<i>Chorale Melodia</i>	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
<i>Mill Pat</i>			150,00	150,00	150,00
<i>FNACA</i>	125,00	125,00	125,00	150,00	150,00
<i>ACCA</i>	100,00	100,00	200,00	150,00	250,00
<i>Tonic séniors</i>		150,00	300,00	150,00	247,50
<i>Encre à la bouteille</i>	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
<i>Karaté-Bushido 87</i>	200,00	200,00	220,00	251,00	251,00
<i>ASSG football</i>	600,00	600,00	660,00	819,00	993,50
<i>ESSAGE tennis de table</i>	200,00	200,00	250,00	393,00	393,00
<i>Vélo club</i>	150,00	150,00	150,00	150,00	550,00
<i>Jeunes d'Antan</i>			175,00	183,00	183,00
<i>Saint-Gence Athlé</i>	450,00	450,00	490,00	623,00	705,00
<i>Pétanque</i>					150,00
<i>En K danse</i>	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
<i>Comité des fêtes</i>	150,00	150,00	150,00	150,00	250,00
<i>Lémovices en Fête</i>					500,00
<i>SGAPE (parents d'élèves)</i>	150,00	150,00	150,00	150,00	150,00
<i>Secours Catholique</i>			100,00	100,00	100,00
<i>Mémoire du canton de Nieul</i>	62,00	62,00		100,00	100,00
<i>Secours Populaire</i>	78,00	78,00	100,00	100,00	100,00
<i>Prévention routière</i>	62,00	62,00	62,00	62,00	62,00
<i>FNATH</i>	62,00	62,00	100,00	100,00	100,00
<i>Croix rouge</i>	78,00	78,00	100,00	100,00	100,00
<i>Espaces naturels</i>	80,00	80,00	80,00	100,00	100,00
<i>Pêche Veyrac</i>	78,00	78,00	78,00	78,00	78,00
Total	3 275,00	3 575,00	4 240,00	4659,00	6263,00

Commission Voirie Urbanisme du 19 mars

Le programme Travaux Routiers 2011 a déjà été chiffré par l'Agglo et acté par le conseil. Le montant s'élève à 190 000€.

Le diagnostic des routes effectué avec l'agglo a permis de fixer le montant des travaux de Point à Temps 2011. La commission, qui s'est rendue sur le terrain, confirme le diagnostic de l'agglo et propose :

route du Châtenet, chemin des fermes à Senon, rue des Palins et des Genêts à Senon, route des Ribières à Senon, route du Rabaud et Pont du Rabaud, route des Cadophies, tronçon Vauzelle à route des Cadophies, rue des Cheyroux puis route du Theil jusqu'au Mas-Boucher, route du Theil (vieux village jusqu'à la Ribière du Theil), route de Bondy au Boschaudérier, route de La Lande, allée de la Lande, allée de Maison-Neuve et place de la Celle.

Assainissement des Monts

Le plan détaillé du projet est consultable en mairie. Il est prévu, côté des Charriers, un réseau de collecte descendant vers le vallon où se situera la pompe de relevage. A cet endroit, arrivera aussi le réseau provenant des Monts, constitué de deux branches distinctes, l'une à l'ouest et l'autre à l'est du village. Les services de l'agglo contacteront par courrier tous les habitants éligibles à l'assainissement collectif, pour un relevé précis du point de sortie des effluents provenant des habitations. La pompe refoulera ensuite les eaux vannes et eaux usées vers les Charriers où se situe le regard de raccordement vers la station de traitement existante.

Par ailleurs, une étude pour aménager la petite place des Monts située au carrefour de la route qui va vers Nieul a été demandée à l'Agglo.

Effacement et aménagements aux Charriers

Les travaux d'effacement des réseaux débuteront le 28 mars 2011. Concernant l'aménagement de la voirie et de la place, les vœux émis par les habitants des Charriers ont été pris en compte et les services de l'agglomération ont réalisé un nouveau plan de voirie qui a été approuvé par la commission.

Lotissement de La Gagnerie

La demande de modification du permis d'aménager des tranches n°2 à n°5 a été déposée.

Les co-lotis, déjà propriétaires sur le lotissement, ont approuvé les modifications, autorisant de ce fait la vente du lot n°3 à « Pierre et Patrimoine ». En concertation avec ce lotisseur, le plan de voirie et la nature du revêtement des voies de circulation, trottoirs et cheminements piétonniers a été défini. Les chaussées seront en enrobé et les trottoirs seront différents de chaque côté de la chaussée : d'un côté un trottoir de 2,5m de large sur une assise pouvant supporter le passage momentané des véhicules (y compris camions de livraison de moyen tonnage), de l'autre côté, un trottoir piétonnier sur une assise plus légère. Le revêtement de surface sera de teinte claire, d'aspect gravillonné, fixé par un liant.

Etude PLU effectuée par Mme Bergeron : évolution des zones AU du bourg et des villages
L'étude en cours pour faire le point sur le PLU, notamment sur les zones 1AU non construites et les zones 2AU que l'on souhaiterait classer en 1AU a fait l'objet de 2 commissions d'étude en mairie, les 2 février et 1er mars. Le rapport final qui accompagnera la demande de modification du PLU sera remis en juin et présenté au prochain conseil.

Il faut noter que, d'après les éléments d'information fournis lors de la réunion du comité syndical du SIEPAL, la commune devra engager une procédure de modification du PLU pour la fin 2015.

Locaux communaux à la Gagnerie

L'aménagement de l'ancienne grange, qui servait de débarras à notre locataire, est terminé ; c'est désormais un local communal fonctionnel à disposition des espaces verts. Par ailleurs, un appentis pour stockage du sel de déneigement a été aménagé sur l'arrière du bâtiment et les préparatifs, pour la mise en place de la future

clôture et du portail sont en cours, mais seront réalisés au second semestre. 2011.

Programme de travaux des services techniques municipaux

- Suite et fin de l'aménagement de la classe élémentaire, pour déménagement début juillet,
- Fin de la construction des murets-jardinières sur la place de Senon,
- Clôture du terrain et transport des terres nécessaires à la réalisation des bosses du circuit BMX,
- Travaux d'aménagement du coin cuisine-repas à la Halte-garderie,
- Élargissement du trottoir avec reconstruction du mur au droit de la mairie, rue Auguste Renoir,
- Chantier d'accessibilité à la salle polyvalente et poursuite des travaux aux locaux de la Gagnerie en septembre.

En plus, bien sûr, l'entretien des parcs et espaces verts et les travaux des ateliers voirie (curage des fossés, tonte des banquettes et talus, ...).

Balisage et fléchage des sentiers de randonnée

Des panneaux de fléchage réalisés à l'atelier municipal ont été posés sur nos grands sentiers piétonniers : 16 et 25 km, avec le concours de Tonic seniors qui doit aussi réaliser le rafraîchissement du balisage de ces sentiers.

Abri-bus

L'agglomération a donné son accord pour l'installation d'un abri-bus au carrefour entre la RD 28 et la route du Rabaud. Un comptage du trafic et des vitesses enregistrées fait apparaître un dépassement important de la vitesse autorisée. L'installation de l'abri-bus va nécessiter un rétrécissement de la chaussée et la pose d'un plateau-ralentisseur.

Commission communication vie associative du 31 mars

- A noter les dates des prochaines manifestations :
- 29 avril, réunion de village pour les habitants du bourg,
 - 21 mai, théâtre avec une troupe de Châteauponsac,
 - 17 et 18 juin, fête de l'été,
 - 19 Août, spectacle Cuivres en fête,
 - 17 et 18 septembre, Journée du patrimoine avec exposition des panneaux préparés pour la foire expo de Limoges,
 - 25 novembre, Cabaret-Théâtre « Dernier bistrot avant la Creuse ».

Commission affaires scolaires et sociales du 6 avril

- L'annonce par le rectorat d'un risque notable de fermeture d'une classe de maternelle a entraîné la mobilisation de la municipalité et des parents d'élèves. L'incohérence de l'état qui participe au financement de la construction de l'école en 2010 et qui envisage de fermer une classe l'année suivante a été notamment développée. La réponse sera connue définitivement début mai.

- L'institutrice, qui intervient dans le cadre du RASED, a demandé une aide de la municipalité pour financer ses activités. La commission considère que cela rentre normalement dans les financements apportés à l'école et qu'elle peut bénéficier naturellement des moyens de fonctionnement de l'école (exemple photocopieur).

- Le problème posé par la prise du goûter a été examiné. On s'oriente vers la possibilité de faire prendre le goûter, fourni par les parents, à la garderie du soir.

Instance des personnes âgées, réunions des 10 mars et 11 avril

Le bureau a été reconduit :

Mme Laplagne (Veyrac) présidente.

M Solis (St Jouvent) secrétaire.

Mme Barinotto (St Gence) trésorière.

Mlle Audrey Marsaudon va remplacer Mme Dufour comme animatrice.

Commission communale des impôts directs du 23 mars.

Les demandes formulées en 2010 ont bien été prises en compte. Des adaptations de classement ont été examinées suite au passage des géomètres et aux constatations de travaux non pris en compte. Des visites de maisons où des travaux sont en cours ont été demandées.

Maison de retraite

- Il y a plus de personnes présentes dans l'établissement car il y a moins d'hospitalisations ce qui augmente donc le taux d'occupation. La structure va être plus indépendante pour sa gestion (exemple, elle va acheter directement des médicaments aux laboratoires). A noter, la signature d'une convention avec la prison d'Uzerche pour la ré-insertion de détenus en fin de peine.

- Les travaux de l'unité d'Alzheimer se poursuivent normalement (ouverture prévue fin 2012).

Informations diverses

Bibliothèque

Le fonctionnement est très satisfaisant (74 inscrits) 1188 livres adultes prêtés en 2010 et 2952 livres enfants.

Patrimoine

Le CD réalisé par l'agglo nous a été remis. Il est de très bonne qualité. Des éléments vont être mis sur le site internet et pourront être repris lors des journées du patrimoine de septembre.

Tour du Limousin

Il passera à St Gence le 19 Août, entre le Theil et les Coussades.

Internet au Theil

Pas d'évolution, AC2net va être relancée.

Coupure de l'éclairage public

Le décalage d'une heure va être appliqué pour la période estivale avec une coupure à minuit.

Point sur les décisions du conseil d'agglo du 7 avril.

Finances :

- Le Compte Administratif 2010 et le budget 2011 ont été adoptés. A noter que pour la première fois, du fait de la réforme de la taxe professionnelle et des compensations prévues, vont apparaître sur les feuilles d'impositions une ligne agglo avec un taux de 3,42 pour le foncier non bâti et de 8,84 pour la taxe d'habitation. Ce n'est qu'un transfert par rapport à 2010 où les taxes étaient perçues par le département. Il n'y aura pas de hausse des prélèvements. La cotisation foncière des entreprises est fixée 26,40% sans utiliser les possibilités d'augmentation offertes par les textes. La taxe d'ordures ménagères est en baisse de 2% soit 9,10 pour les habitants de Saint-Gence.

- L'agglo va être légèrement bénéficiaire des transferts de charges résultant de la nouvelle taxe professionnelle mais devra verser 3,8M€ au fonds de solidarité.

- Parmi les investissements qui se situent à hauteur de 41,9M€ on trouve le centre aquatique pour 5,35M€, les acquisitions de terrains pour la zone de la Grande Pièce pour 2,4M€ et la voie de

liaison nord pour 0,6M€. A noter que 190 000€ de travaux de voirie sont bien inscrits pour Saint-Gence.

Le budget total de l'agglo s'élève à 113 186 954€ en fonctionnement et 65 808 415€ en investissement.

- Globalement la situation financière de l'agglo est très bonne. Le seul budget qui pose problème est celui des transports qui nécessite un transfert du budget général de 2,6M€. Le versement transport des entreprises couvre les 4/5 des recettes avec 16,7M€, mais le renouvellement de véhicules coûte annuellement 5 M€.

Transports

En ce qui concerne les transports, les seules modifications concerne les forfaits annuels pour le 2^{ème} enfant inscrit (78€ au lieu de 76) et le 3^{ème} (59€ au lieu de 57).

Le forfait mensuel adulte passe de 31 à 32€, le tarif préférentiel 10 voyages de 4,75 à 4,85 et le forfait mensuel de 6,20 à 6,40.

Pour les transports scolaires spéciaux, l'abonnement annuel pour 2 enfants passe de 46 à 47€ et la tarification hors secteur de 153 à 155€.

Agenda 21

Tous les habitants vont être destinataires d'un guide éco-citoyen.

Voirie

Une convention va être conclue entre l'agglo et le département pour l'installation d'un abri bus au carrefour RD 28 / route du Rabaud.

Aménagement de l'espace

Des conventions vont être passées avec les communes pour l'utilisation du système d'information géographique.

Logement social

Le Conseil de l'agglo a adopté une motion qui dénonce le désengagement de l'état en matière de crédits pour le logement social. Cela remet en cause de manière importante les constructions programmées et peut donc avoir des impacts négatifs sur les opérations qui auraient pu être envisagées sur Saint-Gence.

Prochain Conseil :

Le prochain conseil se tiendra vers le 10 juin.

EVENEMENT

La commune de Saint-Gence sera présente à la foire exposition de Limoges du 27 mai au 5 juin 2011 dans le cadre de l'exposition consacrée aux Gaulois en Limousin.

Un chapiteau de 300 m² l'abritera.

En plus d'un historique des fouilles réalisées sur notre commune, certains objets découverts seront visibles.